

REUNION DU 25/09/2014

COMPTE RENDU

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 19/09/2014.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 15 ;Votants : 15

Conseillers présents :MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Bernadette AUGEREAU, Daniel BOUILLIS, Brigitte NICOLAS, Patrice GINGAT, Michel BOURDAIS, Marielle VIRLOUP, Arnaud COLLIN, Roseline CAUGANT, Nathalie AUSSANT, Nadège LESSIRARD, Laurent MAUFRAS, Patricia CARET , Yannick DANIEL -----

Conseiller(s) absents :néant

Secrétaire :Mme B.Nicolas

Ordre du jour : - - PPRSM : Etat d'avancement du projet de règlement et des cartes de zonage ; Informations sur la Société Publique Locale et le nouveau GEMAPI - **Nouveaux Rythmes Scolaires** : Présentation du planning des activités et validation des interventions ; Approche financière ; **Budget** : Décisions modificatives ; révision tarifs de location des salles ; régie du camping ; **Assurance** collective statutaire : Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion d'Ille et vilaine ; **Communauté d'Agglomération** : transfert de la compétence « Gens du voyage -Aménagement et gestion des aires de grand passage » à compter du 1^{er} janvier 2015 ; **Urbanisme** : Abandon du Droit de Prémption Urbain ; **Voirie** : Modification du passage des verdières ; Mise en place d'une zone 30 dans le secteur de la badiolais ; - **Mairie** : Renouvellement de la convention de mise à disposition du bureau des permanences à l'UDAF ; **Maison des loisirs** : renouvellement prêt de la salle ; **Travaux communaux** : Présentation de l'avancement des travaux de voirie, de réseaux et de bâtiments ;- divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 20/06/2014 et signent le registre des délibérations.

N° 49-2014 :PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE SUBMERSION MARINE :

Mr Daniel Bouillis , adjoint au maire, présente l'évolution de ce dossier et relate la réunion du 11/07/2014 au Vivier s/mer à laquelle participaient Patrick Strzoda , préfet d'Ille et vilaine et Mr Pierrick Domain, directeur de la DDTM d'Ille et vilaine . Les représentants de l'Etat ont écouté les doléances des élus sur les projets de règlement et de zonage et leur ont fixé un rendez-vous le 03/09/2014 pour finaliser le règlement . Cette dernière réunion n'a pas eu lieu . Par ailleurs l'Adept (Association de développement économique et de promotion touristique des marais de dol) a publié le rapport de G-Mer sur l'aléa de submersion marine en baie du Mt St Michel qui démontre que le taux de sédimentation en baie est supérieur au taux d'élévation du niveau marin . Ce document a été transmis à la ministre de l'écologie .

Le maire fait part de l'avancement du projet de renforcement de la digue . D'ores et déjà la communauté d'agglomération étudie son adhésion à la future Société Publique Locale en cours de création : apport en capital , financement des travaux , vocation unique ou multiples. Parallèlement la loi Mapam prévoit le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux communautés au 1^{er} janvier 2016 . Avant cette date et afin d'optimiser les délais de réalisation des travaux , une maîtrise d'ouvrage unique a été évoquée .D'autres structures de portage comme une SPL à vocation unique, un établissement public de bassin , un syndicat mixte à vocation unique ou une société d'économie mixte à opération unique pourraient être envisagées. Il est important que la communauté d'agglomération travaille à la prise de la nouvelle compétence GEMAPI , recherche une structure de portage et s'implique près de la préfecture dans l'élaboration du PPRSM .Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communautaire du 9/10/2014 .

N° 50-2014 :NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : INTERVENANTS –APPROBATION et VALIDATION des CONTRATS :Le maire présente le planning des activités mises en place depuis la rentrée scolaire . 76 élèves sont inscrits aux différentes activités soit 88% des élèves scolarisés .Six ateliers ont été créés .

En réunion du 20 juin 2014 le conseil municipal a donné pouvoir au maire pour le recrutement de personnel et l'engagement des intervenants nécessaires à l'organisation des nouvelles activités périscolaires. Le maire présente le nouveau dispositif et invite le conseil municipal à entériner les différents contrats :

Personnel communal :

- Nathalie PETIT affectée à la surveillance des permanences et à l'assistance des ateliers

TAP :Renouvellement du contrat de travail avec une majoration hebdomadaire de 6h40 .Soit un total de 7h55 par jour complet et 5h00 le mercredi pour l'entretien, la surveillance de la garderie et des permanences TAP et l'aide en classe maternelle rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle 3 ;IB 297 du 26/08/2014 au 04/07/2015.

- Isabelle ROGER , Atsem, chargée de la coordination des activités périscolaires et de l'assistance des ateliers : attribution de 3h30 complémentaires par semaine .

- Marina BILLON , bibliothécaire, animatrice des ateliers lectures, : attribution de 4h00 complémentaires par semaine .

- Clémence TURQUETI chargée d'assistance à la surveillance des permanences et aux activités périscolaires à raison de 3h00 par semaine en qualité de vacataire au prix horaire de 10€50 du 08/09/2014 au 03/07/2014 .
- Laurent LESGENT , éducateur sportif, animateur de l'atelier d'initiation au football en qualité d'agent contractuel du 02/09/2014 au 04/07/2015 à raison d'une heure par semaine au prix horaire de 32€ .
- Coralie LE MENEZ ; Sylvie MATTHEYSES ; Guylaine LEFORESTIER, professeurs des écoles , chargées de l'étude surveillée , à raison d'une heure par semaine chacune , au prix horaire de 21€86.

Prestataires extérieurs :

- Constance Robine , professeur en arts plastiques , au prix horaire de 30€ , à raison d'une heure par semaine , à compter du 02/09/2014 ;
- Claire Baudin , infirmière spécialisée en psychothérapie et danse thérapeutique, au prix horaire de 15€ à raison de 3h par semaine à compter du 02/09/2014 ;
- Amicale Laïque de Cancale chargée de l'atelier multisports à raison d'une heure par semaine au prix de 33€ à compter du 02/09/2014.
- Taxi de St Benoît chargé du transport des élèves aux centres aérés le mercredi midi au prix de 30€ par voyage à compter du chargé 03/09/2014.

Mme Brigitte Nicolas , adjointe au maire, présente les premiers éléments financiers pour la période du 2 septembre au 19 décembre 2014 .Le total des dépenses est estimé à 8 586€. La première année les recettes sont constituées du fond d'amorçage de l'Etat de 50€ par élève et de la subvention du conseil général également de 50€ par élève. Une autre dotation, en attente de notification, de 40€ par élève pourrait être attribuée par l'Etat aux communes percevant la Dotation de Solidarité Rurale . Ceci étant les recettes pourraient s'élever pour la même période du 2 septembre au 19 décembre 2014 à 4 682€ . Le coût résiduel serait alors de 3 904€ .

Après délibération, le conseil municipal ,

- approuve le planning des activités périscolaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires,
- adopte les modifications des temps de travail des employés communaux ;
- accepte les différents contrats pour l'embauche de personnel et l'engagement des prestataires extérieurs ci-dessus,
- entérine l'engagement financier de la commune ;
- sollicite le versement des aides et subventions de l'Etat et du Conseil Général.

N° 51-2014 :BUDGET PRINCIPAL :

- DECISION MODIFICATIVE N° 3/2014 –Amortissement immobilisations :Le receveur municipal, chargé de la tenue de l'état d'actif de la commune, propose une modification budgétaire pour la régularisation de l'amortissement d'immobilisations relatif à la DM n°1. Le conseil municipal vote la modification budgétaire suivante en substitution à la DM n°1/2014:

Recettes : article 28041582 (04O)	32 044.05
Article 2815532 (040)	10 147.14
Article 021	- 42 191.19
Dépenses : Article 6811	42 191.19
Article 023	- 42 191.19

N° 52-2014 :BUDGET PRINCIPAL :

- DECISION MODIFICATIVE N° 4/2014 –Acquisition de matériel informatique à l'école :
La directrice de l'école propose de renouveler trois ordinateurs pour un prix de 1500€ TTC .Le conseil municipal vote la modification budgétaire suivante :

Dépenses : Article 2183 2	1 500.00€
Recettes : Article 10222 (FCTVA)	250.00€
Article 1328 (subvention COOP)	1 250.00€

N° 53-2014 :BUDGET PRINCIPAL :

- DECISION MODIFICATIVE N° 5/2014 –modification imputation dépense mandat 421 :
Les travaux d'installation de l'éclairage dans les locaux associatifs ont été payés à l'article 21318 au lieu de 2313 .Le conseil municipal vote la modification budgétaire suivante :

Dépenses : Article 2313	- 2 416.60€
Article 21318	2 416.00€

N° 54-2014 :REVISION TARIFS DE LOCATION :

Le conseil municipal révisé le 2% les tarifs de location des salles communales :

- LOCATION MAISON DES LOISIRS – tarifs 2015 :

			2015 (+2%)		2015 (+ 2%)
		bénédictins		hors Cne	
R.D.C & étage					
	La journée (9h00 à 23h00)		85,00 €		120,00 €
	Deux jours consécutifs (9h00-23h00) x 2		115,00 €		171,00 €

- LOCATION SALLE POLYVALENTE – tarifs 2016 :

			2016	2016		2016
A/ GRANDE SALLE			Bénédictins	Hors Cne	Associat° Communale	
Cuisine	Période					
avec	W.E & J.F: Vend.12h- Dim.17h		694 €	1 015 €	non	
	journée :9h-4h(J+1)		500 €	694 €	(1) 1& 2èmes:	102 €
	Hors WE et J.F: lund.à jeudi					
	journée : 9h-4h(J+1)		316 €	510 €	(1) 1& 2èmes:	51 €
	1er de l'an		1 693 €	1 775 €		1 775€
sans	WE & J.F: vend.12h- Dim.17h		510 €	826 €	non	
	journée : 9h-4h(J+1)		316 €	510 €	(1) 1& 2èmes:	51 €
	Hors W.E et J.F:					
	journée : 9h-4h(J+1)		194 €	316 €	(1) 1& 2èmes:	30 €
B/ HALL/BAR SEUL -						
Pour 5 heures d'occupation maximum (1)			102 €	128 €		

(1)condition de réservation un mois maximum à l'avance -

C/ GRANDE SALLE Pour SPECTACLES culturels associatifs (théâtre,chant, musique, cérémonies funéraires ...)						
sans	hors W.E et J.F: lundi à jeudi					
	journée : 9h-1h(J+1)		120 €	185 €	(1) 1& 2èmes:	29 €
	W.E et J.F (1)					
	journée : 9h-1h(J+1)		120 €	185 €	(1) 1& 2èmes:	50 €

N°55-2014 :ASSURANCE COLLECTIVE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL-ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DU CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE :

Le contrat d'assurance actuel avec la société Quatrem arrive à échéance le 31/12/2014. La commune peut souscrire au contrat d'assurance groupe du centre de gestion dont les taux pour 2015 sont quasiment identiques à ceux de notre contrat 2014 . Ce contrat de groupe présente l'avantage d'offrir un interlocuteur unique pour un suivi personnalisé des dossiers. Après délibération , le conseil municipal, - approuve l'adhésion au contrat groupe du centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2015 ,

- retient des garanties décès , accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie , maladie de longue durée et maternité aux taux respectifs de 5.30% pour les agents affiliés à la Cnracl et 1.09% pour les agents affiliés à l'Ircantec ;
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

N° 56-2014 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – Transfert de la compétence « Gens du voyage- Aménagement et gestion des aires de grand passage »:

Le maire informe le conseil municipal de la décision de la communauté d'agglomération en date du 26/06/2014 sollicitant une extension de ses compétences pour l'aménagement et la gestion d'aires de grands passages pour les gens du voyage. Cette nouvelle compétence consistera à créer une aire d'accueil tournante sur les communes de l'agglomération pour la période estivale , étant précisé qu'il pourra être envisagé que des communes se regroupent pour accueillir cette aire. Les communes conserveront la compétence générale relative à l'accueil des gens du voyage ainsi que les aires d'accueil existantes.

Après délibération , le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la modification des statuts de Saint Malo Agglomération portant extension des compétences ainsi libellées « **Gens du voyage-Aménagement et gestion des aires de grand passage** » à compter du 1^{er} janvier 2015;
- Donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

N° 57-2014 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le maire informe le conseil municipal de ses arrêtés pris en application de la délégation du 28/03/2014 et par lesquels il a levé le droit de préemption communal sur la vente des propriétés suivantes :

- section D n° 193 au 5 rue des frênes vendue par les consorts Duval ;
- section B n° 312 au 2 rue du bord de mer vendue par les consorts Féron ;
- section D n°s 298 & 299 au 7 rue du marais vendue par la SCI des ondes .

N° 58-2014 : VOIRIE – Modification dénomination passage des verdières :

Le maire rapporte la décision du tribunal de grande instance de St Malo ayant prononcé l'extinction de la servitude de passage grevant la parcelle cadastrée section A n° 46 appartenant à Mr et Mme Louis Guillory. Considérant la demande de Mr et Mme Louis Guillory d'annuler le « passage des verdières » au niveau de cette parcelle , le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres ,

- décide de supprimer la dénomination du passage des verdières sur la parcelle cadastrée section A n° 46 ;
- attribue l'adresse 1 bis rue de la grève à la propriété cadastrée section A n° 46 appartenant à Mr et Mme Louis Guillory
- charge le maire de faire procéder à l'enregistrement de ces modifications près du service du cadastre.

N° 59-2014 : VOIRIE – MISE EN PLACE D'UNE ZONE 30 dans le secteur de la Badiolais :

Afin de lutter contre les excès de vitesse dans la rue de la badiolais la mise en place de chicane a été expérimentée avant l'été .Toutefois les difficultés de positionnement de ces chicanes provisoires n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés . C'est pourquoi la création d'une zone 30 a été privilégiée en raison de sa simplicité de mise en œuvre, et de l'étendue de sa réglementation sur un périmètre dépassant la rue de la badiolais et dans lequel un espace de convivialité entre les piétons et les véhicules doit être créé. Le maire propose d'instaurer cette zone 30 sur la rue de la badiolais, l'impasse de la badiolais et la section de la rue de la grève jusqu'à la rue des verdières. Un arrêté municipal de réglementation permanente de la circulation prendra effet au 1^{er} octobre 2014 après la pose des panneaux de signalisation. Le conseil municipal , après délibération, approuve cette nouvelle réglementation de la circulation.

N° 60-2014-MAIRIE – CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX PAR L'UDAF (Lutte contre l'illettrisme) :

L'Udaf(Union Départementale des Associations Familiales), en partenariat avec les services du Conseil Général, organise des séances individuelles d'alphabétisation . A ce jour deux cours hebdomadaires ont lieu à la mairie de Saint Benoît des Ondes le mardi et le vendredi .Le maire donne lecture du projet de convention proposé par l'UDAF .Après délibération , le conseil municipal, - autorise la mise à disposition gratuite du bureau des permanences ;

- donne pouvoir au maire pour la signature de la dite convention.

N°61-2014 : MAISON DES LOISIRS – prêt gratuit :

Le maire fait part de la demande de la présidente de l'association « fitness-club » pour renouveler l'organisation des cours de gymnastique les mardi et jeudi de 18h à 19h dans la salle du 1^{er} étage de septembre 2014 à juin 2015 . Le conseil municipal autorise ce prêt gratuit . Désormais cette salle est aussi occupée en période scolaire de 15h30 à 16h30 pour les activités d'expression corporelle . Les autres occupations concernent essentiellement les réunions des associations locales .A titre indicatif la maison des loisirs a été louée à titre payant quatre fois en 2013 et , à ce jour, une seule fois en 2014 .

N° 62-2014 : MOTION DE SOUTIEN A L'A.M.F (Association des Maires de France) POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT:

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de saint Benoit des ondes rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi. La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement

touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de Saint-Benoît-des-Ondes estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Benoît-des-Ondes soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

DIVERS :

* Travaux communaux : Mr Yves Ruellan, adjoint aux travaux , présente l'état d'avancement des travaux de voirie, réseaux et de bâtiments .

* Contrat de maintenance Logiciels mairie : Le maire fait part au conseil de son arrêté du 24/06/2014 pris en vertu de la délibération du 28/03/2014 et par lequel l'offre de la société Jvs-Mairistem a été renouvelée pour un coût annuel de 693€ HT.

* Régie camping : Mme Nicolas communique le montant provisoire des recettes brutes de la saison estivale s'élevant à 54 500€ ht contre 53 368€ht en 2013 .